

Original : anglais

FEUILLE DE ROUTE RÉVISÉE PAR LE SCRS AUX FINS DE L'ELABORATION D'UNE ÉVALUATION DE LA STRATEGIE DE GESTION (MSE) ET DE RÈGLES DE CONTROLE DE L'EXPLOITATION (HCR)

Document adopté lors de la réunion de la Commission de 2019 et révisé pendant les réunions du SCRS de 2020 et 2021 (les modifications sont soulignées)

Ce calendrier est destiné à guider le développement de stratégies de capture pour les stocks prioritaires identifiés dans la Rec. 15-07 (germon de l'Atlantique Nord, espadon de l'Atlantique Nord, thon rouge de l'Atlantique Est et Ouest et thonidés tropicaux). Il s'appuie sur la feuille de route initiale qui a été annexée au rapport de la réunion annuelle de 2016. Il prévoit des délais ambitieux susceptibles d'être révisés par la Commission et devrait être considéré conjointement avec le calendrier des évaluations de stocks que le SCRS révisé chaque année*. En raison de l'importance du dialogue interdisciplinaire qui peut être nécessaire, des réunions intersessions des Sous-commissions et/ou des réunions du Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) seront être nécessaires. Le caractère ambitieux de ce calendrier suppose l'adoption d'une procédure de gestion finale pour le germon du Nord en 2021 et de procédures de gestion provisoires pour le thon rouge en 2022 et l'espadon du Nord et les thonidés tropicaux dès 2023. Toutefois, le calendrier exact de présentation dépend du financement, de l'établissement des priorités et des autres travaux de la Commission et du SCRS.

* Pour la période de 2015 à 2019 inclus, la feuille de route reflète de façon assez détaillée les progrès réalisés à ce jour. Pour 2021 et au-delà, des mesures plus générales pour le SCRS et la Commission sont escomptées en attendant les résultats de la réunion annuelle de 2021.

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2015	- La Commission a établi des objectifs de gestion dans la Rec. 15-04.			<u>La Commission a fourni des orientations initiales pour le développement de stratégies de capture pour les stocks prioritaires, y compris les thonidés tropicaux [Rec. 15-07]</u>
2016	- Le SCRS a procédé à une évaluation des stocks - Le SCRS a évalué une gamme de possibles HCR par le biais de la MSE - La Sous-commission 2 a identifié des indicateurs des performances			- La Commission a identifié des indicateurs des performances (Rec. 16-01) <u>La Commission a adopté la feuille de route de la MSE, y compris le plan d'activités pour les thonidés tropicaux de 2016-2021</u>
2017	- Le SCRS a évalué les performances de possibles HCR par le biais de la MSE, en utilisant les indicateurs des performances développés par la Sous-commission 2 - Le SWGSM a circonscrit les possibles HCR et les a renvoyées à la Commission - La Commission a sélectionné et adopté une HCR avec un TAC associé à la réunion annuelle (Rec. 17-04)	- Le SCRS a procédé à une évaluation des stocks - Le groupe de pilotage de modélisation a terminé le développement du cadre de modélisation	- Le SCRS a procédé à une évaluation des stocks	- Le SCRS a examiné les indicateurs des performances pour YFT, SKJ et BET - Le SWGSM a recommandé une approche plurispécifique pour le développement du cadre MSE
2018	- <u>Le SCRS a recruté un expert indépendant chargé de finaliser l'examen par les pairs du code de la MSE</u> - Appel d'offres lancé pour examen par les pairs. [...]	- Le SCRS a organisé une réunion conjointe sur la <u>MSE</u> du BFT/SWO - Le SCRS a examiné mais n'a pas pu adopter le jeu de référence des modèles opérationnels - Le SCRS a <u>commencé</u> à tester de possibles procédures de gestion (MP)	- Le SCRS a tenu une réunion conjointe sur la MSE du BFT/SWO - Le <u>SCRS a passé un contrat</u> avec un expert technique en MSE pour développer un cadre de simulation des modèles opérationnels, définir un jeu initial de modèles opérationnels et	- <u>Le SCRS a passé un contrat</u> avec des experts techniques : début du développement du cadre MSE (phase I) - Le SCRS a <u>procédé</u> à une évaluation du stock de thon obèse

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2018	<ul style="list-style-type: none"> - Le SCRS a testé la performance de la HCR adoptée, ainsi que les variations de la HCR, comme demandé dans la Rec. 17-04. - Élaboration par le SCRS de critères pour l'identification des circonstances exceptionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le SWGSM a <u>considéré</u> des objectifs de gestion qualitatifs. - Le Groupe d'espèces sur le <u>thon rouge</u> a examiné les progrès accomplis et a élaboré une feuille de route détaillée. -<u>La Commission a adopté des objectifs de gestion conceptuels (Rés. 18-03)</u> 	<ul style="list-style-type: none"> <u>réaliser</u> le conditionnement initial des modèles opérationnels. - Le SWGSM a <u>considéré</u> des objectifs de gestion qualitatifs. 	
2019	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Le SCRS a abordé</u> les recommandations de l'examineur par les pairs - <u>Le SCRS a actualisé</u> les performances des HCR provisoires et des variantes [...] [...] - <u>Le SCRS a produit un rapport consolidé</u> sur la MSE <u>1. COMM : La Sous-commission 2 a examiné les approches possibles qui pourraient être utiles dans l'élaboration de lignes directrices sur une gamme de réponses de gestion appropriées en cas de circonstances exceptionnelles, y compris celles mises en œuvre par d'autres ORGP.</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Le SCRS a tenu trois</u> réunions du Groupe technique sur la MSE pour le thon <u>rouge avec des progrès significatifs, mais a indiqué qu'au moins une année supplémentaire de travail était nécessaire.</u> [...] [...] [...] - Le SCRS a <u>continué</u> d'évaluer les procédures de gestion <u>potentielles</u> - <u>Lors de la réunion intersessions</u>, la Sous-commission 2 a examiné et <u>développé</u> des objectifs de gestion opérationnels initiaux <u>et identifié les indicateurs de performance.</u> [...] - <u>Le SCRS a tenu</u> un webinaire en décembre <u>pour faire le point sur les progrès des OM</u> <u>COMM : La Sous-commission 2 a examiné les progrès réalisés en</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion du Groupe d'espèces sur l'espadon - <u>Le SCRS a passé un contrat</u> avec un expert technique en vue du développement du cadre initial de la MSE [...] [...] [...] - <u>La Commission a adopté des objectifs de gestion conceptuels lors de la réunion annuelle (Rés. 19-14).</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Le SCRS a procédé</u> à une évaluation du stock d'albacore. - Le SCRS a décidé de développer <u>une MSE pour le listao de l'Ouest (WSKI) et une MSE multi-stock (listao de l'Est, thon obèse et albacore)</u> <u>La Commission a mis à jour la feuille de route de la MSE pour la période 2019-2024¹ et demande au SCRS d'« améliorer le processus de MSE conformément à la feuille de route du SCRS et continuer à tester des procédures de gestion potentielles. Sur cette base, la Commission devra examiner les procédures de gestion potentielles, y compris des mesures de gestion convenues au préalable qui seront prises en fonction des diverses conditions du stock. Celles-ci devront prendre en compte les impacts différentiels des opérations de pêche</u>

¹ https://www.iccat.int/mse/fr/COM_ROADMAP_ICCAT_MSE_PROCESS_fra.pdf

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2019		<u>matière de MSE et conseiller la Commission sur les prochaines étapes, y compris la nécessité d'une mise à jour de l'évaluation des stocks afin de fournir un avis sur le TAC pour au moins 2021.</u>		<i>(par exemple, senneurs, palangriers et canneurs) sur la mortalité des juvéniles et la production au niveau de la PME ».</i> [Rec. 19-02]
2020	<u>1. COMM (PA2) a élaboré des directives intersessions sur une gamme de réponses de gestion appropriées en cas de circonstances exceptionnelles (5-6 mars, réunion intersessions de la Sous-commission 2)</u>	<u>1. Le SCRS a réalisé une actualisation de l'évaluation des stocks et formulé un avis sur le TAC pour 2021 et 2022</u> [...] [...] [...]	<u>1. Le SCRS a poursuivi le développement du cadre de la MSE, dont le conditionnement du modèle opérationnel et l'affinement de la grille d'incertitude.</u> [...] [...] [...]	<u>Le COVID a ralenti les progrès sur la MSE multi-espèces mais le SCRS a développé un OM préliminaire pour la MSE pour le WSK.</u> [...] [...] [...]
	<u>2. Le SCRS a effectué une évaluation du stock de germon du Nord (en juin)</u>	<u>2. COMM a fixé les TAC pour au moins 2021, sur la base de la mise à jour de l'évaluation des stocks, lors de la réunion annuelle (Rec 20-06, Rec. 20-07).</u>	<u>2. Le SCRS a développé des procédures de gestion potentielles.</u>	
	<u>3. Le SCRS a évalué l'existence de circonstances exceptionnelles</u>	<u>3. Le SCRS a poursuivi le développement du cadre MSE, dont le conditionnement du modèle opérationnel et la grille d'incertitude.</u>		
	[...]	[...]		
	<u>4. La Commission a fixé un nouveau TAC pour 2021 sur la base de la HCR et de l'évaluation de 2020 (Rec. 20-04)</u>	[...]		

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
		[...]		
2021	<u>1. Le SCRS a préparé les données pour un nouveau cadre de la MSE en utilisant le modèle de Stock Synthesis (SS)</u>	<u>1. Le SCRS a adopté une grille de référence et décidé de la pondération de la plausibilité.</u>	<u>1. Le SCRS a poursuivi le développement et la mise à l'essai de procédures de gestion potentielles. Le SCRS a poursuivi les travaux sur la grille d'OM, y compris les diagnostics.</u>	[...] [...] <u>1. La Commission examinera et fournira des commentaires sur :</u> <u>- Les objectifs de gestion et les indicateurs de performance à utiliser pour la MSE pour les thonidés tropicaux</u> <u>- proposition de mise à jour de la feuille de route de la MSE pour les thonidés tropicaux</u>
	<u>2. Le SCRS a évalué l'existence de circonstances exceptionnelles</u>	<u>2. Le SCRS a lancé un examen indépendant par des pairs du code et du processus de MSE</u>	<u>2. Le SCRS poursuit les travaux sur les critères visant à déterminer les circonstances exceptionnelles et est informé du protocole relatif aux circonstances exceptionnelles élaboré par la Sous-commission 2 pour le germon du Nord.</u>	<u>2. Le SCRS s'est mis d'accord sur les principales sources d'incertitude à prendre en compte dans la MSE et les indicateurs de performance potentiels pour les MSE pour les thonidés tropicaux</u>
	<u>3. COMM (PA2) s'est réuni entre les sessions les HCR provisoires et recommandera à la Commission des MP pour adoption éventuelle lors de la réunion annuelle (4-5 mars, réunion intersessions de la Sous-commission 2).</u>	<u>3. Le SCRS poursuivra le développement et la mise à l'essai de procédures de gestion potentielles.</u>	<u>3. Le SCRS a lancé un examen indépendant par des pairs du code MSE</u>	<u>3. Le SCRS a procédé à une évaluation du stock de thon obèse</u>
	<u>4. COMM devra :</u> <u>a. examiner et approuver les directives élaborées entre les sessions sur les réponses de gestion</u>	<u>4. Le SCRS/Groupe d'espèces sur le BFT a créé deux sous-groupes supplémentaires sur les indices et la modélisation pour aborder les</u>	<u>4. COMM (SWGSM/PA4) devra recommander des objectifs de gestion opérationnels initiaux et identifier des indicateurs de performance entre les</u>	<u>4. Le SCRS a recommandé de modifier l'OM pour le WSK] afin d'inclure l'ensemble de</u>

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2021	<u>en cas de circonstances exceptionnelles</u> <u>b. examiner les HCR provisoires et adopter une MP à long terme, y compris le TAC, lors de la réunion annuelle.</u>	<u>questions clés. Le sous-groupe sur la croissance dans les fermes a poursuivi ses travaux</u>	<u>sessions ou pendant la réunion annuelle.</u>	<u>l'Atlantique Ouest.</u>
		<u>5. COMM (PA2) - Réunions intersessions. Dialogue avec le Président sur les progrès de la MSE (mars-septembre). Lancer les ateliers des ambassadeurs en octobre.</u>	<u>5. COMM (SWGSM/PA4) devra passer en revue les progrès réalisés par la MSE, les résultats de procédures de gestion potentielles servant d'exemple et fournir un feedback au SCRS, soit entre les sessions, soit pendant la réunion annuelle.</u>	<u>5. Ateliers de formation du ICAP/ICCAT sur la MSE et les HCR pour les scientifiques et les gestionnaires lusophones et hispanophones</u>
		<u>6. COMM devra examiner des MP potentielles à la réunion annuelle (1 jour avant) Dialogue avec la Sous-commission 2 sur les CMP, les objectifs de gestion opérationnels et les indicateurs de performance. Résultats préliminaires de MP potentielles et de valeurs de statistiques de performances concrètes à présenter pour montrer les compromis.</u>	<u>6. Le groupe fournira à la Commission/PA4 une mise à jour de l'état d'avancement de la MSE.</u>	
		[...]	[...]	
		[...]		
2022	<u>1. Le SCRS lancera un examen indépendant par des pairs du processus de MSE</u>			
	<u>2. Le SCRS élaborera un nouveau cas de référence en utilisant le modèle SS pour le germon.</u>	<u>2.COMM (SWGSM/PA2) devra entre les sessions :</u> <u>- recommander des objectifs de gestion</u>	<u>2. Le SCRS réalisera l'évaluation des stocks (Atlantique Nord et Sud)</u>	<u>2. Le SCRS procède à des évaluations du stock de listao</u>

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2022		<u>opérationnels finaux et identifier des indicateurs de performance</u> - <u>élaborer des directives sur une gamme de réponses de gestion appropriées en cas de circonstances exceptionnelles</u> [...] [...] [...]	[...] [...] [...]	
	<u>3. Le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles</u>	<u>3. Le SCRS réalisera une réunion de préparation des données du stock de thon rouge de l'Est (sur la base des travaux menés par les sous-groupes sur les modèles et les indices)</u>	<u>3. Le SCRS reconditionnera les OM en tenant compte des nouvelles informations provenant de l'évaluation du stock et finalisera la grille d'OM.</u>	<u>3. Le SCRS reconditionne les OM pour le SKJ dans le modèle de MSE pour le WSKJ et ESKJ dans le modèle de MSE pour les espèces mixtes à la lumière des nouvelles évaluations du SKJ</u>
		<u>4. Le SCRS devra compléter la MSE, en incorporant le feedback de la Commission par le biais du PA2/SWGSM</u>	<u>4. Le SCRS continuera à travailler sur les critères de détermination des circonstances exceptionnelles et sera informé du protocole relatif aux circonstances exceptionnelles élaboré par la Sous-commission 2 pour le germon du Nord</u>	<u>4. Le SCRS commence à développer et à tester les procédures de gestion (MP) potentielles pour le SKJ occidental</u>
		<u>5. COMM (SWGSM/PA2) et SCRS présenteront les CMP finales pour examen.</u>	<u>5. Dialogue du SCRS avec le SWGSM/la Sous-commission 4 sur les CMP, les objectifs de gestion opérationnels et les indicateurs de performance.</u>	[...] [...] <u>5. La Commission (ou la Sous-commission 1 ou SWGSM pendant la période intersessions) fournira des commentaires sur les critères d'évaluation et les CMP sur le WSKJ à examiner à plus avant.</u>
		<u>6. COMM devra :</u>	<u>6. La Commission (SWGSM/PA4) et le</u>	<u>6. Examen indépendant du</u>

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
		<p><u>a. examiner et approuver les directives élaborées entre les sessions sur les réponses de gestion en cas de circonstances exceptionnelles</u> <u>b. adopter une MP à la réunion ordinaire, y compris un TAC de deux ans.</u></p>	<p>SCRS devront : - affiner la(s) MP ; - recommander des objectifs de gestion opérationnels finaux et identifier des indicateurs de performance (réunion de la Commission de 2022)</p>	<p><u>processus de MSE pour les thonidés tropicaux et examen technique de la MSE pour le SKJ occidental</u></p>
		<p><u>7. Le SCRS continuera à travailler sur les critères de détermination des circonstances exceptionnelles et sera informé par le Protocole sur les circonstances exceptionnelles élaboré par la Sous-commission 2 pour le germon du Nord.</u></p>		
<u>2023*</u>	<p><u>1. Une fois qu'une MP est adoptée, le SCRS devra procéder à des évaluations pour s'assurer que les conditions prises en compte dans les essais sur les MP sont toujours applicables au stock. La première évaluation des points de référence est prévue pour 2023, quand un cas de référence SS ainsi qu'une grille de référence et des OM de robustesse seront adoptés après avoir reconsidéré les principaux axes d'incertitude.</u></p>	<p><u>1. Une fois qu'une MP est adoptée, le SCRS devra procéder à des évaluations pour s'assurer que les conditions prises en compte dans les essais sur les MP sont toujours applicables au stock.</u></p>	<p><u>1. Le SCRS devra poursuivre la MSE, en incorporant les commentaires de la Commission par le biais du PA4/SWGSM</u></p>	<p><u>1. Le SCRS procédera à une évaluation du stock d'albacore</u></p>

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2023*	<u>2. Le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles</u> [...] [...]	<u>2. Le SCRS formulera un avis final à la Commission sur les critères pour déterminer les circonstances exceptionnelles</u>	<u>2. La Commission devra :</u> a) <u>examiner des MP potentielles entre les sessions. Dialogue avec la Sous-commission 4 sur les CMP, les objectifs de gestion opérationnels et les indicateurs de performance. À ce stade, le SCRS devrait disposer de 2-3 MP potentielles et de valeurs de statistiques de performances concrètes pour montrer les compromis.</u> b) <u>adopter une MP provisoire à la réunion ordinaire, y compris le TAC</u> <u>3 La Commission devra examiner et finaliser un protocole de circonstances exceptionnelles</u>	<u>2. La Commission envisage l'évaluation finale des MP pour le WSKJ et adopte une MP provisoire pour le listao de l'Ouest à la réunion annuelle.</u>
	<u>3. La Commission devra continuer à utiliser la MP pour établir un TAC à la réunion annuelle, sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP.</u>	<u>3. Sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP, le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles</u>	<u>3. COMM examinera et finalisera un protocole de circonstances exceptionnelles.</u>	<u>3. Examen technique indépendant de la MSE multi-stock.</u>
		<u>4. La Commission devra continuer à utiliser la MP pour établir un TAC basé sur la MP à la réunion annuelle, sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP.</u>		
2024 *	<u>1. Le SCRS améliorera le modèle d'erreur d'observation en incorporant les propriétés statistiques des valeurs résiduelles de la CPUE.</u>		<u>1. COMM examinera et finalisera, le cas échéant, des orientations sur une série de réponses de gestion appropriées si des circonstances exceptionnelles se présentaient</u>	<u>1. Le SCRS teste un jeu final de MP potentielles pour la MSE multi-stock.</u>

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
<u>2024*</u>			[...] [...] [...]	
	<u>2. Le SCRS testera les procédures de gestion (MP) disponibles (c'est-à-dire le modèle de production) et d'autres MP potentielles (par exemple basées sur JABBA ou empiriques)</u>			<u>2. Le SCRS formule un avis sur les circonstances exceptionnelles pour la mise en œuvre de la MP</u>
	<u>3. Le SCRS devra évaluer l'existence de circonstances exceptionnelles</u>			<u>3. La Commission examine l'évaluation finale des MP pour les MSE multi-stock.</u>
				<u>4. Oct -Déc. Présentation finale à la Commission de la MSE multi-stock, y compris des modèles opérationnels entièrement conditionnés et des procédures de gestion potentielles</u>
				<u>5. La Commission devra :</u> <u>a) examiner et approuver les orientations sur les réponses de gestion en cas de circonstances exceptionnelles, et</u> <u>b) envisager d'adopter une ou plusieurs MP intérimaires pour BET, YFT et SKJ Est</u>
<u>2025 et au-delà*</u>	<u>1. Selon la fréquence indiquée dans le protocole des circonstances exceptionnelles, le SCRS évaluera</u>	<u>1. Selon la fréquence indiquée dans le protocole des circonstances exceptionnelles, le SCRS évaluera</u>	<u>1. Le SCRS procédera à des évaluations selon l'intervalle d'évaluation convenu pour s'assurer que les conditions</u>	<u>1. Une fois qu'une MP est adoptée, le SCRS devra procéder à des évaluations périodiques pour</u>

	<i>Germon du Nord</i>	<i>Thon rouge</i>	<i>Espadon du Nord</i>	<i>Thonidés tropicaux</i>
2025 et au-delà*	<u>l'existence de circonstances exceptionnelles.</u>	<u>l'existence de circonstances exceptionnelles.</u>	<u>prises en compte dans les essais sur les MP sont toujours applicables au stock</u>	<u>s'assurer que les conditions prises en compte dans les essais sur les MP sont toujours applicables au stock.</u>
	<u>2. La Commission continuera à utiliser les MP pour établir les mesures de gestion selon le calendrier prédéterminé défini lors de l'établissement de la MP.</u>	<u>2. La Commission continuera à utiliser les MP pour établir le TAC basé sur les MP à la réunion annuelle, selon le calendrier prédéterminé défini lors de l'établissement de la MP.</u>	<u>2. Sur l'échelle de temps prédéterminée, le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles</u>	<u>2. Sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP, le SCRS évaluera l'existence de circonstances exceptionnelles</u>
	<u>3. Le SCRS effectuera des évaluations périodiques afin de s'assurer que les conditions prises en compte dans les tests des MP sont toujours applicables au stock.</u>	<u>3. Une fois qu'une MP est adoptée, le SCRS réalisera des évaluations afin de s'assurer que les conditions prises en compte dans les tests des MP sont toujours applicables au stock.</u>	<u>3. La Commission continuera à fixer le TAC en se basant sur les MP à la réunion annuelle, sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement des MP</u>	<u>3. La Commission devra continuer à utiliser la MP pour établir des mesures de gestion sur l'échelle de temps prédéterminée pour l'établissement de la MP.</u>

* Il est postulé que le plan de travail est accompli comme décrit.

LISTE DES ACRONYMES :

BET=thon obèse

BFT=thon rouge

BFT SG=Groupe d'espèces sur le thon rouge du SCRS

HCR=Règles de contrôle de l'exploitation

MP=Procédure de gestion

MSE=Évaluation de la stratégie de gestion

OM=Modèle opérationnel

SCRS = Comité permanent pour la recherche et les statistiques

SWGSM = Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries

TAC=Total de prises admissibles

TROP=thonidés tropicaux